



DÉCISION
Décision bail au profit de la société Eurovia

N°26824

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLIS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-2 et L. 5212-15.

Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 17 avril 2015 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président, notamment la possibilité de conclure un bail meublé sous condition d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou privé, à titre gratuit ou onéreux, ainsi que les avenants correspondants.

WS

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole a signé le 31 mai 2015 une promesse de terrain sur la commune de VERTAT (Haute-Vienne) cadastrée section 88 numéro 87

CONSIDÉRANT que la promesse est soumise par les propriétaires originaires à la société EUROVIA-POCTOU-CHARENTES-LIMOUSIN aux termes d'un bail en date du 17 juin 2008.

CONSIDÉRANT que la société EUROVIA-POCTOU-CHARENTES-LIMOUSIN a manifesté le souhait de poursuivre cette location afin de étudier des matériaux.

DÉCIDE

Article 1 : De conclure un bail entre Limoges Métropole et la société EUROVIA-POCTOU-CHARENTES-LIMOUSIN.

Article 2 : Le bail sera conclu moyennant un loyer mensuel d'un montant de 500,00 euros à la charge de la société EUROVIA-POCTOU-CHARENTES-LIMOUSIN.

Article 3 : Le bail sera conclu pour une durée d'une année de manière rétroactive à compter du 1er juin 2015 pour se terminer le 31 mai 2016.

Article 4 : Aux termes du présent bail, la société EUROVIA-POCTOU-CHARENTES-LIMOUSIN consentira aux agents de Limoges Métropole et tous préposés mandataires et éventuels par ailleurs de pouvoir pénétrer sur la parcelle pour y réaliser toutes études, toutes études ou analyses de sol, de faune et de flore nécessaires à la commercialisation de la parcelle.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 26/06/2015



Publié le jeudi 26 juin 2015
Document officiel - Document de référence
Document communiqué en vertu de la loi n° 2011-1056 du 25 septembre 2011
N° de publication : 26824

DÉCISION

Décision bail au profit de la société Eurovia

1 DOCUMENT - Publié le 26 Juin 2015



26824.pdf
(.pdf, 684,3 Ko)



TÉLÉCHARGER